

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler le parcage dans la rue beim ale Quai à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'installation d'un écran. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Rue beim ale Quai**  
Début : **Jeudi, 23 mars 2023 à 07h00**  
Fin : **Jeudi, 23 mars 2023 à 17h00**  
Motif : Travaux d'installation  
Règlement : GRE-043-2023

---

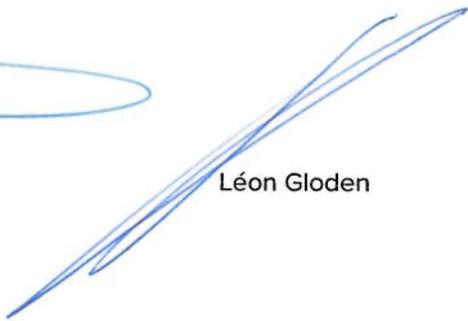
Grevenmacher, le 17 mars 2023

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre



Léon Gloden

